

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 476^e séance (séance intensive) tenue le 24 avril 2006
à 9 heures 30, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Administration et finances : M. Claude Léger; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; la vice-rectrice—Vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, Mme Irène Cinq-Mars, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Réjean Poirier, M. Jean Sirois; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, M. Michel Beaudin, Mme Louise Béliveau, M. Michel Bigras-Poulin, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Anne Charbonneau, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, M. Albert Devito, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, M. Daniel Dumouchel, M. André Ferron, M. Dominique Garrel, Mme Louise Getty, M. Luc Giroux, M. Alan K. Goff, M. Luc Granger, M. Jacques Gresset, M. Mohamed Hrimech, M. Anatole Joffe, Mme Marianne Kempeneers, M. Raymond Lalande, M. Serge Laroche, M. Gilles Lavigne, M. François Lespérance, Mme Joëlle Margot, M. Serge Montplaisir, M. Jean-Guy Nadeau, Mme Lucie Parent, M. René Parenteau, M. Jean-Victor Patenaude, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Richard Silbert, M. Jean-Pierre Thouez, M. Denis Vaillancourt, M. Jean-Guy Vaillancourt, M. Jesús Vázquez-Abad, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Françoise Filion, Mme Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, M. Laval Rioux, Mme Sabine Sèvre-Rousseau, Mme Dominique Serrano; les représentants des étudiants : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Yvonne Ellis, Mme Caroline Fortin, M. Mathieu Moreau, M. Denis Sylvain, M. Olivier Sylvestre; les représentants du personnel : Mme Sylvie Goyer, M. Stéphane Lavigne, Mme Louise St-Jacques; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; les représentants des cadres et professionnels : M. Daniel Boucher, Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Fernand Boucher, M. Bernard Motulsky, M. André Racette, Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : Les doyens : M. Jean-Marc Boudrias, M. Joseph Hubert, M. Huy Ong, M. Jean Rouleau; les directeurs des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau, M. Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : Mme Louise Allaire, M. Paolo Bellomia, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Diane Labrèche, M. Philippe Langlais, M. Paul Lewis, M. Denis Monière, M. Benoit Moore, M. Sang Nguyen, Mme Louise Poirier; les représentants du personnel enseignant : M. Charles Overy, M. Pierre Pelletier, M. Maxime B. Rhéaume; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard, M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Christian Bélaïr, M. Nicolas Lahaie; le représentant des cadres et professionnels : M. Richard Alix; les observateurs : M. Pierre Bordeleau, Mme Francine Bourget, M. Alexandre Chabot, M. Jean-Marc Charron, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Jacques Gravel, M. Réal Lallier, Mme Nicole Maestracci, M. Dominic Maestracci.

EXCUSÉS : le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Guy Breton, Mme Fabie Duhamel, Mme Line Labbé, Mme Fahima Nekka.

| | | |
|--------------------------------------|-----|------------------|
| <u>PRÉSIDENT</u> : | M. | Luc Vinet |
| <u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> : | M. | Jean Trépanier |
| <u>SECRÉTAIRE</u> : | Mme | Francine Verrier |
| <u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> : | Mme | Danielle Salvail |

Avis de décès

Le recteur invite M. Luc Granger à présenter un hommage à la mémoire de Mme Suzanne Lamothe-Bembic, technicienne en coordination de travail de bureau au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 28 mars dernier.

[Notes préparées par Mme Johanne Coulombe Viau, adjointe administrative au Département de psychologie]

Madame Lamothe est entrée en fonction à l'Université le 9 avril 1990. Elle a pratiquement toujours œuvré au Département de psychologie; tout d'abord à titre d'agente de secrétariat et par la suite (26-07-2004) comme technicienne en coordination du travail de bureau pour le directeur, M. Michel Sabourin.

Madame Lamothe était très engagée particulièrement auprès des étudiants du CERNEC (Centre de recherche en neuropsychologie et cognition). Son support débordait du cadre général de sa fonction d'agente de secrétariat. La majorité des thèses des étudiants du CERNEC la remercie pour son appui et son écoute. D'ailleurs, un Prix Suzanne Lamothe vient d'être créé par le CERNEC. Il a été décerné pour la première fois cette année lors de la 15^e journée scientifique de ce Centre à l'étudiant qui s'est le plus illustré pour son entraide auprès de ses pairs.

Madame Lamothe a aussi reçu un Prix universitaire il y a quelques années dans le cadre d'un programme « Femmes de mérite ». On l'a décrite comme étant une personne de cœur et d'une grande générosité humaine.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Madame Suzanne Lamothe Bembic, technicienne en coordination de travail de bureau au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences.

Comité permanent sur le statut de la femme

Le recteur rappelle aux membres de l'Assemblée l'invitation qui leur a été adressée par le Comité permanent sur le statut de la femme, de participer à un cocktail pour célébrer le 30^e anniversaire du Comité. Cet événement aura lieu aujourd'hui, le 24 avril, à 17 heures, au Hall d'honneur du Pavillon Roger-Gaudry.

AU-476-1 ORDRE DU JOUR
A-21/476^e/567

AU-476-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport. Il présente les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, établi en fonction du rapport du Comité de l'ordre du jour consigné au document A-21/476^e/567.

L'ordre du jour se présente ainsi :

- A. Points statutaires
 - 1. Ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la 475^e séance tenue le 3 avril 2006
 - 3. Affaires découlant du procès-verbal
 - 4. Correspondance
 - 5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - 6. Période de questions
- B. Points privilégiés
 - 7. Comité de nomination
 - 7.1 Nominations à différents comités de l'Assemblée : recommandations du Comité
 - a) Comité de la recherche : nomination de deux membres professeurs, d'un membre étudiant et d'un membre chercheur
 - b) Comité du statut du corps professoral : nomination de deux membres
 - c) Comité du budget : nomination d'un membre et du président
 - d) Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination d'un membre suppléant à l'étudiant
 - e) Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : nomination d'un membre
 - f) Comité de la planification : nomination d'un membre
 - g) Comité de discipline : nomination de deux membres du personnel enseignant et de deux membres étudiants
 - 7.2 Élection d'un membre au Conseil de l'Université
 - 7.3 Élection de deux membres à la Commission des études
 - 8. Recommandation au Conseil relative à la nomination d'un officier de la Faculté de médecine à la Commission des études
 - 9. Comité du budget de l'Assemblée
 - Rapport sur l'étude des raisons qui ont conduit au déficit constaté en début d'exercice dans les états financiers de l'Université
 - 10. Rapport d'étape sur les travaux du Comité de la planification, du Comité de la recherche, du Comité du statut du corps professoral, du Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables et du Comité de révision du règlement sur les conflits d'intérêts
- D. Affaires soumises pour décision immédiate
 - 11. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2006-2007
 - 12. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2006-2007
 - Recommandation de Comité de l'ordre du jour relativement à l'annulation de la séance extraordinaire prévue le 8 mai
 - 13. Prochaine séance

Relativement aux élections inscrites aux points 7.2 et 7.3, Mme Irène Cinq-Mars propose à l'Assemblée de désigner MM. Jacques Larose et Alain Lacombe comme scrutateurs. La proposition est appuyée, et adoptée à l'unanimité.

À la suite d'une remarque présentée sur des problèmes techniques dans le fonctionnement des microphones de la salle, la secrétaire générale indique que des démarches ont été entreprises afin de corriger ces problèmes.

M. Louis Dumont déplore que des documents aient été transmis tardivement. Plus particulièrement, le document A-21/476^e/576, sur des données provenant de la CREPUQ, comportait plusieurs tableaux, et le court délai entre le moment de sa transmission et la réunion n'a pas permis d'en prendre connaissance de manière approfondie. La secrétaire générale explique que le document signalé par M. Dumont a été transmis en lien avec une question qui sera traitée en affaires découlant, et non avec un point à l'étude, et que seul le premier tableau, d'une page, est pertinent à la question qui avait été posée sur le déficit accumulé des universités québécoises.

AU-476-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 475^e SÉANCE AU-476-2

Demande est faite : à la page 10, au septième paragraphe, aux quatrième et cinquième lignes, de préciser que « Campus durable » constitue un projet d'évaluation des indicateurs environnementaux.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte, tel que modifié, le procès-verbal de la 475^e séance tenue le 3 avril 2006.

AU-476-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-476-3
A-21/476^e/576

Se référant à la délibération AU-475-3, reportant à une demande présentée lors de la 474^e séance (AU-474-6), sur la disponibilité de données sur la comparaison des déficits accumulés des universités québécoises, la secrétaire générale indique qu'un tableau a été transmis aux membres par courriel. Tel que mentionné précédemment, seul le premier tableau doit être pris en compte en regard du suivi demandé.

Le recteur explique que le tableau présenté fait état de l'évolution du solde du fonds de fonctionnement des établissements universitaires québécois pour l'exercice terminé le 31 mai 2005. L'Université Laval montre le déficit le plus important. L'Université de Montréal présente un déficit accumulé de 48 424 M \$. Ces données montrent que l'ensemble des universités québécoises connaît une situation financière difficile.

M. Louis Dumont demande que, considérant les autres données disponibles sur les différents postes budgétaires, le document complet soit étudié à l'Assemblée lors de sa réunion du mois de septembre 2006, afin de comparer les charges budgétaires entre les universités. La secrétaire générale prend note de la demande présentée, et la soumettra au Comité de l'ordre du jour en vue de la préparation de la séance de septembre prochain.

M. Anatole Joffe observe que, considérant l'ensemble des résultats présentés dans ce document, ainsi que le fait que les écoles affiliées présentent des surplus, l'Université de Montréal présente une situation moins difficile qu'attendue.

AU-476-4 CORRESPONDANCE AU-476-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-476-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-476-5

AU-476-5.1 Rapport du recteur AU-476-5.1

AU-476-5.1.1 Mission au Maroc AU-476-5.1.1

Le recteur informe l'Assemblée des démarches effectuées dans le cadre de sa mission récente au Maroc. Il signale que l'Université entretient des liens importants avec des universités marocaines, et qu'une proportion importante des étudiants marocains fréquentant une université canadienne étudie à l'Université de Montréal. Le recteur mentionne qu'une entente a été prévue avec le gouvernement marocain en vue de créer un cadre de collaboration, pour l'établissement de bourses au niveau du doctorat, visant à favoriser le développement des études supérieures, et principalement destinées à des étudiants marocains pressentis pour devenir professeurs dans des universités marocaines. Des ententes semblables sont également prévues avec l'Égypte et le Liban. Dans le cadre de cette mission, le recteur a également participé à une rencontre tenue à l'ambassade canadienne, regroupant une division de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal oeuvrant au Maroc. Il est prévu de développer d'autres projets.

AU-476-5.1.2 Chaires de recherche

AU-476-5.1.2

Le recteur mentionne que l'Université participera à l'établissement d'une chaire de recherche sur la France contemporaine.

Il signale également que le lancement de la Chaire d'études du Mexique contemporain a eu lieu le 6 avril dernier. L'établissement de cette chaire résulte d'une entente tripartite signée l'an dernier à Mexico par l'Université, la Universidad Nacional Autónoma de Mexico —UNAM et le ministère des Relations extérieures du Mexique.

AU-476-5.1.3 Inauguration de la Place Léopold-Sédar-Senghor

AU-476-5.1.3

Le recteur indique que l'Université a inauguré le 26 avril dernier la Place Léopold-Sédar-Senghor, rendant ainsi hommage à ce poète et homme d'État à l'occasion de l'année Senghor célébrée dans la francophonie. L'activité coïncidait avec la tenue, à Montréal, du colloque de l'Association internationale des maires francophones—AIMF. La place a été inaugurée par le recteur, en présence de la gouverneure générale du Canada, du maire de Paris —et président de l'AIMF—et du maire de Montréal —et vice-président de l'AIMF. La Place Léopold-Sédar-Senghor est située sur le boulevard Édouard-Montpetit, devant l'accès à la station de métro.

AU-476-5.1.4 Syndicalisation des auxiliaires d'enseignement et de recherche

AU-476-5.1.4

La *provost* indique que le 5 avril dernier, des étudiants et des étudiantes de l'Université ont déposé une requête en accréditation visant à se syndicaliser et à regrouper au sein d'une même unité syndicale les auxiliaires d'enseignement et les auxiliaires de recherche. L'Université considère cependant que l'unité de négociation proposée n'est pas appropriée, parce qu'elle serait constituée, dans les faits, de deux groupes d'employés qui n'ont pas la même communauté d'intérêts. De ce fait, l'Université a suggéré à la Commission des relations de travail, qui est responsable de disposer de la demande d'accréditation, de scinder l'unité proposée en deux unités distinctes, dont la première regrouperait les auxiliaires d'enseignement, et la seconde regrouperait les auxiliaires de recherche. L'audition pour débattre de cette question se tiendra le 9 mai prochain.

AU-476-5.1.5 Prix honorifiques

AU-476-5.1.5

Le 19 avril dernier, l'Université a remis un doctorat *honoris causa* à Kent Nagano, lors d'une cérémonie spéciale tenue en présence du chancelier de l'Université et du doyen de la Faculté de musique.

Jean-Marie Dufour, professeur titulaire au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences, a reçu un prix Killam 2006 en sciences sociales, ainsi que deux bourses importantes de l'étranger, la première de la Fondation John Simon Guggenheim (États-Unis), et la seconde de la Fondation Alexander von Humboldt (Allemagne), pour le prix Konrad-Adenauer.

Suzanne Kérouac, professeure retraitée de la Faculté des sciences infirmières et ex-doyenne de cette Faculté, a reçu l'insigne du Mérite de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec—OIIQ. Le prix sera remis lors du congrès du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone, le 15 mai prochain.

AU-476-5.1.6 Sport d'excellence

AU-476-5.1.6

Marc Trépanier et Greig Longchamps ont été récemment les premiers joueurs de l'histoire de l'équipe de football des Carabins à être repêchés par une équipe de la Ligue canadienne de football—LCF.

AU-476-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-476-6

Mme Irène Cinq-Mars s'informe des niveaux de procédure et de responsabilités qui sont concernés par le suivi qui doit être assuré lorsqu'un doyen quitte ses fonctions. Elle explique que sa question découle d'inquiétudes liées au fait qu'à une période d'un peu plus d'un mois de la fin de son mandat comme doyen de la Faculté de l'aménagement, son successeur n'a pas été désigné, non plus que la personne qui assurerait l'intérim, le cas échéant.

La *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques précise que le processus suit son cours, par les travaux du Comité de consultation sur la nomination du doyen ou de la doyenne de la Faculté de l'aménagement. À cette étape des travaux, on estime que le processus ne pourra pas être complété pour le 1^{er} juin. Le recteur précise que les démarches liées à la désignation d'un administrateur exerçant les fonctions de doyen relèvent de la *provost*.

M. Paul Arminjon s'informe des démarches prochaines liées au développement du site de la gare de triage, quant aux fonds attendus, aux départements ou unités qui seront susceptibles d'être déplacés, etc.

Le recteur explique que la première étape a consisté à l'acquisition de la réserve d'espaces que constitue le terrain de la gare de triage. Pour le moment, les divers plans de développement n'ont pas été arrêtés. À l'étape actuelle, les efforts vont porter principalement sur la décontamination du site, de manière à en assurer la viabilité. Les démarches pour l'obtention de ressources pour cette opération sont menées auprès de différents paliers de gouvernement. Par ailleurs, la réflexion liée au développement du campus est menée à travers différentes instances, dont le Comité de la planification, qui a mandaté un comité de travail spécifique pour l'étude de ces questions; l'Assemblée sera informée ponctuellement de l'avancement de la réflexion et des démarches afférentes.

M. Samir Saul s'informe de la date vers laquelle les fonds de démarrage pour l'année 2005-2006 seront versés aux nouveaux professeurs. Il demande également si la question de l'arrêt des embauches a été réglée, et si des professeurs entreront effectivement en fonction en juin 2006. Il s'informe par ailleurs de la procédure qui a donné lieu à l'établissement de la chaire de recherche sur la France contemporaine, annoncée précédemment en séance, plus particulièrement en ce qui a trait au rattachement de la chaire et à son titulaire.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques rappelle que, tel que mentionné lors de la dernière séance, les fonds de démarrage seront attribués pour l'année 2005-2006, mais que l'on doit d'abord procéder à un inventaire auprès des Facultés, certains fonds ayant été attribués par des doyens. La date à partir de laquelle ces fonds seront attribués sera déterminée dans le cadre de la préparation du budget, de même que les montants. Il reste donc assuré que l'Université procédera à l'attribution de ces fonds. Sur l'embauche de nouveaux professeurs, la *provost* indique que l'Université poursuit les démarches avec les Facultés et les comités de sélection. Il reste prévu de procéder aux embauches qui ont été planifiées, et que les professeurs concernés entreront en fonction le 1^{er} juin. En réponse à la troisième question présentée par M. Saul, la *provost* explique que le projet de l'établissement d'une chaire de recherche sur la France contemporaine résulte d'une initiative relevant du vice-rectorat–Affaires académiques, du Centre d'études et de recherches internationales–CÉRIUM, de la Direction des relations internationales et de l'Université Sorbonne Nouvelle–Paris III, laquelle a souhaité s'associer à l'Université pour l'établissement d'une telle chaire. Ce projet a été concrétisé lors d'une mission du recteur à Paris, en février 2006, et l'établissement de la chaire est prévu pour septembre 2006. En vertu d'une entente avec l'Université Paris III, la titulaire de la chaire est rattachée à cette université. La titulaire désignée possède une formation pluridisciplinaire comportant une expertise importante sur la France contemporaine.

M. Louis Dumont demande si l'Université envisage l'utilisation de la technologie IP pour les services téléphoniques, de manière à en réduire les coûts.

Le vice-recteur–Administration et finances mentionne que la technologie IP est déjà utilisée dans les nouveaux pavillons. Il précise par ailleurs que l'extension de cette technologie à l'ensemble du campus nécessite des préalables importants, et que le réseau actuel ne permet pas de répondre de manière efficace à ces conditions.

M. René Parenteau souhaite souligner la pertinence de l'initiative « Campus durable », dans un contexte de participation à l'établissement d'une politique de développement durable. Sur ce sujet, il mentionne qu'il y a environ douze ans, dans le cadre d'un cours sur le développement durable, un rapport a été préparé en collaboration avec la Direction des immeubles–DI, portant sur des indicateurs de développement durable. Ce rapport est probablement disponible à la DI; il pourrait être utile de vérifier sa disponibilité, et d'en prendre connaissance dans le cadre de la préparation de la politique envisagée. Le recteur prend note de l'information transmise, afin de vérifier la disponibilité du rapport.

Également, M. Parenteau s'informe du bilan des travaux relatifs à la nomination de doyens, dont la nomination d'un doyen à la Faculté de l'aménagement. Par ailleurs, dans le cas de cette Faculté, il apparaît, à cette étape, qu'un administrateur sera désigné pour le 1^{er} juin; M. Parenteau demande si le Conseil de la Faculté sera consulté sur cette question.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques précise les étapes complétées en regard de la nomination de doyens à différentes Facultés. À la Faculté des sciences de l'éducation et à la Faculté des arts et des sciences, les doyens actuels ont été renouvelés. Le processus de renouvellement du doyen de la Faculté de l'éducation permanente est en cours. Les processus de consultation pour la nomination d'un doyen à la Faculté de l'aménagement et à la Faculté de musique se poursuivent; comme ces processus ne seront pas complétés pour le 1^{er} juin, un doyen intérimaire sera nommé prochainement à ces Facultés, selon les procédures habituellement prévues.

M. Serge Larochelle demande en quoi la demande d'accréditation des auxiliaires d'enseignement et des auxiliaires de recherche en une même unité syndicale n'apparaît pas homogène. Sur l'attribution des fonds de démarrage, M. Larochelle demande si ces fonds

pourront être remis avant la fin de l'année 2005-2006. M. Larochelle présente également une question sur l'augmentation des frais d'animaleries. Les subventions de recherche n'ayant pas, pour leur part, augmenté, il demande si l'on a considéré la possibilité d'utiliser une partie des frais afférents afin de diminuer les coûts liés aux animaleries.

Sur cette dernière question, le vice-recteur–Recherche indique qu'une analyse comparative des frais d'animaleries est en cours. Des augmentations importantes ont été observées dans certains cas, mais pas pour l'ensemble de ces services. Il rappelle que les coûts d'animaleries exigés sont en général moindres que les coûts réels associés à ces services.

Sur l'attribution des fonds de démarrage, la *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques mentionne que les fonds annoncés pour l'année 2005-2006 devraient être versés cette année.

Sur la demande d'accréditation des auxiliaires d'enseignement et des auxiliaires de recherche, la *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques précise quelques-uns des éléments qui ont motivé la demande de l'Université de scinder l'unité proposée en deux unités distinctes. Entre autres, on a considéré le fait que les pratiques d'embauche diffèrent selon qu'il s'agit d'auxiliaires d'enseignement ou d'auxiliaires de recherche. Par exemple, les auxiliaires d'enseignement sont engagés pour une durée d'un trimestre, et rétribués à partir des fonds courants, alors que les auxiliaires de recherche sont engagés presque exclusivement sur des fonds spéciaux.

En réponse à une question de M. Anatole Joffe, la *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques précise que la titulaire de la chaire de recherche sur la France contemporaine sera engagée à titre de professeure invitée, et que l'établissement de la chaire ne donne donc pas lieu à l'attribution d'un nouveau poste de professeur.

M. Joffe signale par ailleurs qu'il conviendra de préciser la terminologie quant à l'emploi du mot « chaire ». Le recteur convient de cette remarque; il indique que le Bureau de la *provost* prépare un état de question sur ce sujet, ainsi que des recommandations afférentes.

M. Alexandre Beaupré-Lavallée signale que les accompagnateurs de la Faculté de musique ont commencé une grève ce matin. Cet arrêt de travail survient au moment de la période d'examens, et, pour plusieurs étudiants, de la fin des études en vue de l'obtention du diplôme. La FAÉCUM s'inquiète de cette situation, et veut s'assurer que l'Université fera en sorte que cette situation ne compromette pas l'obtention des diplômes des étudiants concernés.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques signale que l'Université reste très préoccupée par la situation mentionnée. Elle explique que l'on tente depuis environ un an de solutionner ce dossier. Les négociations se poursuivaient de manière satisfaisante, ayant donné lieu au règlement de la composante normative. La composante salariale reste à régler et ce, dans un cadre de gestion responsable. Il est prévu de reprendre les négociations vendredi, et l'Université entend faire le nécessaire afin de régler la situation le plus tôt possible.

En lien avec cette question, M. Beaupré-Lavallée signale que lors du trimestre d'automne 2006, à la suite de l'arrêt de travail des professeurs membres du SGPUM, l'application tardive de mesures de rattrapage avait occasionné des impacts importants sur la fin du trimestre. La *provost* explique que la résolution de la situation qui a cours doit se poser selon un cadre de gestion responsable qui interpelle autant l'Université que les accompagnateurs et les étudiants. La complexité de la situation exige donc la volonté de règlement de la part de tous les acteurs concernés.

M. Gilles Lavigne s'informe des suites données par le gouvernement à une résolution de la CREPUQ, sur le réinvestissement prévu dans l'éducation pour les années 2004-2005 et 2005-2006.

Le recteur indique que la lettre adressée par la CREPUQ aux ministères concernés n'a pas donné lieu à une réponse de la part du gouvernement. D'autres représentations ont été faites au niveau de la CREPUQ.

Aucune autre question n'étant présentée, le président des délibérations met fin à la période de questions.

| | | |
|------------|--|------------|
| AU-476-7 | <u>COMITÉ DE NOMINATION</u> | AU-476-7 |
| AU-476-7.1 | NOMINATIONS À DIFFÉRENTS COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ | AU-476-7.1 |

A-21/476^o/568

L'Assemblée est appelée à procéder à des nominations à certains de ces comités, en fonction des recommandations transmises par son Comité de nomination.

M. Louis Dumont souhaite présenter un point d'ordre. D'une part, il s'informe de la possibilité de proposer une ou des candidatures en séance. D'autre part, il s'enquiert des éléments qui guident le Comité de nomination dans sa sélection des candidats proposés. Sur cette dernière question, M. Dumont indique qu'il serait utile que les candidats transmettent un texte sur leur intérêt pour les questions relevant du comité pour lequel leur candidature est proposée.

Le président des délibérations indique qu'il est possible à un membre de l'Assemblée de proposer un candidat en séance. L'on doit d'abord s'être assuré que la personne ainsi proposée accepte d'être mise en nomination. Sur la question relative aux aspects pris en compte par le Comité de nomination, le président des délibérations invite la porte-parole du Comité, Mme Chantal Gamache, à y répondre.

Mme Gamache explique que les aspects qui président aux choix du Comité de nomination sont liés au caractère représentatif de la diversité de la communauté universitaire à l'intérieur du comité concerné par de nouvelles nominations. D'autres aspects sont liés à des caractéristiques inférées par les statuts, dont la représentativité du corps professoral, et à la pertinence de la candidature, en lien avec les intérêts et les expertises des personnes. On évite également qu'une même personne ne se retrouve sur plusieurs comités, afin d'assurer une représentativité plus large de la communauté. La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques mentionne que, dans la mesure du possible, on cherche aussi à maintenir un équilibre du ratio hommes-femmes dans la composition du comité. Elle précise également que des échanges et des consultations ont lieu dans le cadre des processus de nomination à des comités.

M. Dumont suggère que le Comité de nomination présente, en septembre prochain, un rapport à l'Assemblée, sur la façon dont il pourrait modifier le processus actuel de manière à ce que le Comité rencontre les candidats potentiels et à ce que ceux-ci, dans ce cadre, déposent un texte sur leur intérêt à participer aux travaux d'un comité de l'Assemblée.

Le recteur observe que l'Assemblée a donné un mandat clair à son Comité de nomination, de même qu'elle a désigné les membres de ce Comité en connaissance de cause en regard de leur capacité à répondre à ce mandat. Dans cette perspective, il ne voit pas l'utilité de retenir la suggestion présentée par M. Dumont. Mme Gamache remercie le recteur de signaler la confiance de l'Assemblée envers le Comité. Elle indique qu'il ne lui paraîtrait pas cohérent de remettre ce lien de confiance en cause, dans la mesure où le Comité exerce le rôle que l'Assemblée lui a attribué et délégué en toute légitimité.

Le président des délibérations signale que le sujet inscrit à ce point de l'ordre du jour porte sur l'étude de recommandations présentées par le Comité de nomination, et ne saurait comporter l'étude ou la mise en cause de la procédure appliquée par le Comité pour exercer son rôle. Si des membres souhaitent étudier cette question spécifique, il conviendra de demander de l'inscrire à une prochaine séance de l'Assemblée, et d'en saisir le Comité de l'ordre du jour.

M. Anatole Joffe indique que l'on pourrait simplement suggérer au Comité de nomination d'inclure dorénavant de courts repères biographiques sur les candidats qu'il recommande.

La porte-parole du Comité de nomination présente les recommandations du Comité en regard de nominations ou de renouvellement de mandats aux comités suivants de l'Assemblée [points 7.1a) à 7.1g)], et présentées conformément au document A-21/476^e/568.

Le président des délibérations rappelle que selon la procédure habituelle lors de nominations à des comités de l'Assemblée sur recommandation du Comité de nomination, un membre de l'Assemblée qui souhaiterait proposer une candidature autre que celles présentées par le Comité peut le faire; il doit donner les raisons pour lesquelles il présente la candidature proposée, et celle-ci doit être appuyée par un autre membre de l'Assemblée. Par ailleurs, le Comité de nomination peut à son tour expliquer les raisons qui ont fondé ses recommandations quant au choix des candidats. S'il y a lieu, un scrutin peut être tenu en regard des candidatures; dans ce cas, le premier des candidats qui obtient la majorité est nommé.

AU-476-7.1a) Comité de la recherche
Nomination de deux membres professeurs et d'un membre chercheur

AU-476-7.1a)

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire, sur recommandation de son Comité de nomination,

nomme M. Jean-Pierre Chupin, professeur agrégé à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, et M. Martin Sirois, professeur agrégé au Département de pharmacologie de la Faculté de médecine, membres professeurs au Comité de la recherche, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2009;

nomme M. Yahye Merhi, chercheur titulaire au Département de médecine et spécialités médicales de la Faculté de médecine, membre chercheur au Comité de la recherche, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2008.

AU-476-7.1b) Comité du statut du corps professoral–CSCP
Nomination de deux membres

AU-476-7.1b)

Des démarches de consultation restant à compléter, les recommandations du Comité relatives à des nominations au CSCP sont reportées à la prochaine séance, par un deuxième rapport du Comité.

Relativement au report des nominations à ce Comité, ainsi qu'au Comité du budget, inscrit au point 7.1c), M. Samir Saul s'enquiert des raisons pour lesquelles le travail du Comité n'a pas été complété.

Le président des délibérations rappelle que la porte-parole du Comité de nomination a indiqué que les démarches restent à être complétées pour les deux comités mentionnés. Mme Gamache explique que la charge actuelle de travail du Comité, en plus des travaux liés à la composition du comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice, n'a pas permis de compléter les processus de nomination à tous les comités concernés. M. Saul réitère sa demande, indiquant que dans un cas, une candidature a été déposée. M. Luc Granger observe qu'il ne revient pas à l'Assemblée de reprendre le travail du Comité de nomination, d'autant que celui-ci a donné des raisons claires sur le report de ces nominations. La *provost* précise que le Comité doit s'assurer de l'équilibre de la composition des comités; dans ces deux cas, ce travail n'a pas été complété.

AU-476-7.1c) Comité du budget
Nomination d'un membre et du président

AU-476-7.1c)

Des démarches de consultation restant à compléter, les recommandations du Comité relatives à des nominations au Comité du budget sont reportées à la prochaine séance, par un deuxième rapport du Comité.

AU-476-7.1d) Comité de révision des décisions disciplinaires concernant
les étudiants
Nomination d'un membre étudiant et d'un membre suppléant à l'étudiant

AU-476-7.1d)

Une correction est signalée au document, en ce que la discipline étudiée par M. Pierre-Alain Benoît était la philosophie, et que M. Benoît n'est plus étudiant à l'Université.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire, sur recommandation de son Comité de nomination,

nomme Mme Hélène Larose (École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences) membre étudiante au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010;

nomme Mme Caroline Fortin (Communication / Science politique – Faculté des arts et des sciences) membre suppléant à l'étudiant au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010.

AU-476-7.1e) Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts
Nomination d'un membre

AU-476-7.1e)

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire, sur recommandation de son Comité de nomination,

nomme M. Marcel Simard, professeur titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, membre du Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010.

AU-476-7.1f) Comité de la planification
Nomination d'un membre

AU-476-7.1f)

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire, sur recommandation de son Comité de nomination,

nomme M. René Parenteau, professeur titulaire à l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement, membre du Comité de la planification, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010.

AU-476-7.1g) Comité de discipline

AU-476-7.1g)

Nomination de deux membres du personnel enseignant et de deux membres étudiants

M. Louis Dumont signale que les candidatures proposées pour ce comité ramènent le ratio hommes-femmes à un rapport de cinq sur deux, alors que dans la composition actuelle, ce ratio est de quatre sur trois. Il lui paraîtrait plus approprié de maintenir le ratio actuel. M. Dumont indique qu'il souhaiterait proposer la candidature de Mme Louise Rolland, professeure titulaire à la Faculté de droit. Afin de vérifier si Mme Rolland accepterait d'être candidate, il suggère de reporter les nominations au Comité de discipline à la prochaine séance. Le président des délibérations s'enquiert de la possibilité de vérifier si Mme Rolland a été consultée sur cette question dans le cadre des travaux du Comité de nomination. La doyenne de la Faculté de droit indique qu'une consultation a été tenue au niveau de la Faculté, en vue d'un appel de suggestions de candidatures, au terme de laquelle Mme Rolland ne s'est pas manifestée. On comprend que cette candidature n'a pu être retenue.

Mme Marie-Thérèse Chicha mentionne que, dans l'ensemble, les nominations proposées n'assurent pas toujours l'équilibre du ratio hommes-femmes, bien que le Comité de nomination soit sensible à cet aspect. Il conviendra d'y porter une plus grande attention à l'avenir.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques reconnaît la préoccupation présentée. L'on doit toutefois tenir compte de la disponibilité des professeures dont la candidature a été envisagée. Sur la candidature de professeurs provenant de la Faculté de droit, elle mentionne qu'à travers le processus d'appel de candidatures, on a également voulu s'assurer de l'intérêt certain des candidats, étant donné les exigences propres au Comité de discipline.

Aucune autre intervention n'étant signalée, l'Assemblée procède aux nominations proposées.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, sur recommandation de son Comité de nomination,

l'Assemblée universitaire recommande au Comité exécutif de l'Université

- 1) de renouveler le mandat de M. Rémy Sauvé, professeur titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine, au Comité de discipline, à titre de membre nommé parmi les membres du personnel enseignant, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010;
- 2) de nommer M. Didier LLuelles, professeur titulaire à la Faculté de droit, au Comité de discipline, à titre de membre nommé parmi les membres du personnel enseignant, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010;
- 3) de nommer Mme Caroline Desrosiers (Département de mathématiques et de statique de la Faculté des arts et des sciences) et M. Nicolas Lahaie (Département de biochimie de la Faculté des arts et des sciences), au Comité de discipline, à titre de membres nommés parmi les étudiants, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010.

AU-476-7.2 ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

AU-476-7.2

L'Assemblée est appelée à désigner par élection un membre du Conseil de l'Université. La secrétaire générale explique la procédure selon laquelle est effectuée cette élection, conformément à l'article 8.01 des statuts. Les personnes en lice sont M. André Ferron et M. Jean McNeil. Le président des délibérations précise que la procédure ne prévoit pas la possibilité de proposer des candidatures en séance.

M. Louis Dumont signale que la candidature de M. McNeil ne lui apparaît pas conforme, celui-ci étant un professeur retraité et ne faisant plus partie, de ce fait, de la communauté universitaire. Par ailleurs, la candidature de M. Ferron lui semble problématique en ce que, bien que professeur, celui-ci exerce des fonctions de cadre académique à la Faculté des études supérieures.

En regard de l'intervention présentée, M. Anatole Joffe mentionne qu'il lui paraît plus inquiétant de constater que les membres de l'Assemblée ont acheminé un nombre limité de candidatures.

Aucune autre intervention n'étant demandée, le président des délibérations invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote.

L'Assemblée procède au scrutin et élit, au premier tour et à la majorité absolue, M. André Ferron, professeur agrégé au Département de physiologie de la Faculté de médecine et vice-doyen à la Faculté des études supérieures, comme membre du Conseil, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2010.

L'Assemblée félicite la personne élue en applaudissant.

M. Jean McNeil félicite M. Ferron de son élection. Il remercie les membres et collègues de l'Assemblée pour la confiance qu'ils lui ont témoigné au cours des mandats qu'il a complété comme membre de l'Assemblée universitaire ainsi que du Conseil de l'Université. L'Assemblée félicite M. McNeil en applaudissant.

AU-476-7.3 ÉLECTION DE DEUX MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES

AU-476-7.3

L'Assemblée est appelée à désigner par élection deux membres de la Commission des études. La secrétaire générale signale par ailleurs que Mme Christine Colin n'a pas souhaité maintenir sa candidature à ce poste. Deux candidats restant ainsi en lice, ceux-ci sont donc élus par acclamation.

L'Assemblée, par acclamation, élit Mme Michèle Brochu, professeure agrégée au Département d'obstétrique-gynécologie de la Faculté de médecine, et M. Stéphane Vachon, professeur titulaire au Département d'études françaises de la Faculté des arts et des sciences, comme membres de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2010.

L'Assemblée félicite les personnes élues en applaudissant.

L'étude du point 7 étant complétée, le président des délibérations invite les membres de l'Assemblée à prendre une pause d'une durée de quinze minutes.

AU-476-8 RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA NOMINATION D'UN OFFICIER DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE À LA COMMISSION DES ÉTUDES

AU-476-8

A-21/476^e/571

La secrétaire générale indique que le doyen de la Faculté de médecine a transmis sa recommandation en vue de la désignation un officier de cette Faculté à la Commission des études.

Sur proposition dûment faite et appuyée, à l'unanimité, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

L'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Monsieur Raymond Lalande, vice-doyen à la Faculté de médecine, membre de la Commission des études à titre d'officier de cette Faculté.

 A-21/476^e/572

Le président des délibérations invite le président du Comité du budget de l'Assemblée à présenter le rapport mentionné en rubrique.

M. Jean McNeil, après avoir rappelé la composition du Comité du budget de l'Assemblée, présente le rapport sur le mandat confié par l'Assemblée d'étudier les raisons qui ont conduit au déficit constaté en début d'exercice dans les états financiers de l'Université. Il explique la stratégie de réalisation retenue par le Comité, soit de présenter et de commenter les écarts entre les états financiers 2004-2005, le budget actualisé 2005-2006 et les projections de réalisations 2005-2006 tels qu'établis dans les états financiers intérimaires au 30 janvier 2006. Pour ce faire, le Comité a divisé son rapport en quatre parties, présentant les éléments de réponse en fonction : 1. de l'évolution du solde budgétaire; 2. de l'évolution des produits; 3. de l'évolution de la subvention MELS; 4. de l'évolution des charges. M. McNeil explique les conclusions du Comité en se reportant au document A-21/476^e/572, transmis aux membres; des acétates électroniques du document sont également projetées.

Au terme de la présentation, les membres de l'Assemblée sont invités à présenter leurs questions et avis.

M. Anatole Joffe remercie le Comité pour le travail complexe réalisé. Il demande s'il est fréquent que des écarts importants se posent dans un budget entre le moment de sa préparation et de la version qui en découle et le moment du suivi des projections alors établies. Relativement au tableau de la page 5, M. Joffe s'informe de la ventilation des charges sans provisions d'un montant de 21,5 M \$.

M. McNeil mentionne qu'il apparaît difficile de répondre avec précision aux questions présentées, dans la mesure où les fluctuations des charges –par exemple des charges qui seraient liées à des augmentations de coûts dans des unités– apparaissent sous la forme de corrections.

Sur les charges sans provision d'un montant de 21,5 M \$, le vice-recteur–Administration et finances indique que le document présente des éléments de réponse, par les différents facteurs de hausse des dépenses énumérées à la page 5. Il illustre sa réponse par différents exemples de situations ayant exercé des impacts sur la ventilation des montants, et comportant des éléments sur lesquels les unités ne peuvent exercer de contrôle.

Sur les occurrences de la variabilité d'un budget entre le moment de sa première présentation et celui de son suivi, le vice-recteur ne croit pas que de telles situations se présentent fréquemment. Un des premiers éléments à considérer dans la modification de la situation budgétaire de l'Université est l'application de la loi 142, de laquelle il a résulté un important manque à gagner pour l'Université, comme il l'a expliqué lors de la dernière séance. Des effets similaires ont été observés pour l'ensemble des universités à la suite de l'application de cette loi.

M. Alexandre Beaupré-Lavallée signalant des différences entre certaines des données présentées et les données des états financiers, M. McNeil explique que ces variations découlent du fait que la présentation des états financiers diffère de celle utilisée dans le rapport du Comité. Par exemple, les états financiers identifient séparément les comptes de chacun des services. Un autre ajustement a porté sur l'évolution du solde budgétaire (tableau de la page 2), dans lequel on a distingué le total des produits de celui des charges.

M. Jean-Pierre Thouez présente des questions sur le fait que l'on a associé des impacts à l'accélération de l'évaluation des tâches PNE et de l'augmentation des fonds internes de recherche, mentionnés à la page 5 du rapport.

Le vice-recteur–Administration et finances mentionne que l'accélération de l'évaluation des tâches PNE a fait l'objet d'une entente dans le cadre de la convention collective de la section 1244. Sur l'augmentation des fonds internes de recherche, il précise que celle-ci figure dans les états financiers. Le vice-recteur explique qu'une partie des frais indirects de recherche est versée aux hôpitaux. Lorsque la distribution de ces montants dépasse les fonds, le montant s'inscrit dans les dépenses, occasionnant l'effet mentionné.

M. Roger B. Richard constate que l'absence de financement de la part des gouvernements exerce un impact sur le manque à gagner. Considérant le dépôt du budget provincial, il s'informe des éventualités que ce manque soit atténué.

Le vice-recteur–Administration et finances estime qu'il y a peu à attendre du budget provincial. Au niveau du gouvernement fédéral, certaines possibilités pourraient être envisagées dans le cadre de mesures fiscales. M. McNeil signale que l'intervention du

gouvernement fédéral dans les fonds de recherche a occasionné le retrait du gouvernement provincial à ce niveau.

M. Louis Dumont s'interroge sur les leçons que l'Université peut tirer de cet exercice en regard de la préparation des prochains budgets. Considérant les différentes instances concernées par la préparation du budget, la situation déficitaire a paru surprenante, et a donné lieu à un sentiment d'instabilité. Pour exemple, M. Dumont mentionne les prévisions sur l'augmentation des EETC, laquelle s'est révélée moins élevée qu'attendu. Il lui apparaît donc important d'examiner attentivement cette situation.

M. McNeil signale que l'on doit se rappeler qu'il y a quelques années, l'Université a dû composer avec des problèmes structurels découlant d'une situation de sous-financement et de déficit budgétaire. Le contexte d'instabilité, évoqué par M. Dumont, existe en fait depuis une vingtaine d'années.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques explique que devant la situation, le Comité du budget de l'Université a effectué plusieurs examens et vérifications, par exemple au niveau des comptes à recevoir, des données relatives aux résultats, etc. Ces analyses ont donné lieu à plusieurs réunions du Conseil et du Comité du budget, afin d'évaluer toutes les possibilités d'amélioration. Il a paru essentiel de ramener les dépenses et les résultats projetés le plus près possible des résultats réels effectifs. Par exemple, l'analyse des résultats des EETC a montré que la réalisation des objectifs visés sera plus étalée que prévu dans le temps, et a permis d'apporter les ajustements nécessaires aux prévisions afférentes. L'approche préconisée tente ainsi de minimiser les impacts liés à toutes les éventualités qu'il est possible d'identifier, tant négatives que positives.

Se reportant au tableau et aux explications de la page 2, M. Stéphane Lavigne demande si le montant indiqué de 15 M \$ comprend l'ensemble de la masse salariale de l'Université.

Le vice-recteur–Administration et finances explique que sur ce montant, une partie de 10 M \$ est récurrente, et une autre partie, de 5 M \$, est non récurrente. La demande présentée est fondée sur l'ensemble de la masse salariale de l'Université, et devra être répartie selon les différents groupes, par exemple selon que l'équité salariale a été réglée ou non pour un groupe donné, etc. M. Lavigne présentant une réserve quant au versement de la somme demandée à la masse salariale, le vice-recteur précise que cette mesure ne remet pas en question les conventions existantes ni la clause remorque. En théorie, ce montant viendrait compenser les effets liés à l'application de l'équité salariale. Cependant, il s'agit d'une question hypothétique, car rien ne garantit que Québec accédera à la requête de la CREPUQ.

Mme Marianne Kempeneers comprend que les charges nettes d'intérêts pourront servir en partie au remboursement d'emprunts effectués pour procéder à l'achat de terrains ou de bâtiments. Elle demande si ces charges pourraient également servir à d'autres postes budgétaires, considérant que l'étanchéité entre les différents postes n'est pas fixe.

Le vice-recteur–Administration et finances explique que l'utilisation des charges nettes d'intérêts doit considérer deux aspects. L'un relève des dépenses courantes, dont le taux de financement est fixé de 3 à 4 %, représentant ainsi des montants importants. L'autre aspect est lié à la prise en charge, dans le budget de la prochaine année, des montants qui résultent de la livraison de certains travaux ou aménagements.

M. Samir Saul s'informe si le Comité est en mesure d'anticiper la situation du budget de l'année prochaine, quant à l'augmentation ou à l'atténuation du déficit.

M. McNeil indique que le Comité ne peut se prononcer sur cet aspect. Son rôle est d'informer l'Assemblée sur les travaux relatifs au budget. La question présentée doit être adressée à la direction de l'Université.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques explique qu'à cette étape des travaux liés à la préparation du budget, l'Université a pris connaissance des budgets demandés par les unités. Ces budgets ont été préparés en fonction d'un contexte de compressions, afin de se placer dans une situation où il sera possible d'atteindre les objectifs fixés. Il reste attendu que l'Université présentera un budget déficitaire plutôt qu'équilibré, mais qu'elle continue d'explorer divers scénarios qui permettront d'atteindre les objectifs sans les remettre en cause.

L'Assemblée remercie le Comité pour le travail réalisé.

AU-476-10 RAPPORTS D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION, AU-476-10
DU COMITÉ DE LA RECHERCHE, DU COMITÉ DU STATUT DU CORPS
PROFESSORAL, DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES ACHATS ET PLACEMENTS
SOCIALEMENT RESPONSABLES ET DU COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT
SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

AU-476-10.1 Comité de la planification AU-476-10.1
A-21/476⁶/575

Le *vice-provost* et vice-recteur-Planification présente les travaux récents complétés par le Comité de la planification, tels que consignés au document A-21/476⁶/575, transmis aux membres.

En réponse à une question présentée par M. Louis Dumont, le *vice-provost* indique qu'un échéancier a été déterminé en regard des travaux du groupe de travail sur la reconfiguration de l'Université. Celui-ci reprendra prochainement ses travaux, mais la présentation d'un rapport à l'Assemblée ne peut être envisagée qu'à compter de l'automne 2006, soit après que le Comité de la planification ait adopté ce document.

AU-476-10.2 Comité de la recherche AU-476-10.2

La présidente du Comité de la recherche, Mme Joëlle Margot, précise que les travaux récents du Comité ont porté principalement sur le programme des Chaires de recherche du Canada, ainsi que sur l'identification des axes de développement de la recherche, en lien avec l'établissement d'un plan stratégique par le vice-rectorat-Recherche. Un rapport préliminaire sera transmis prochainement sur ce sujet. Les travaux sur les chaires de recherche feront l'objet d'un rapport qui sera présenté au cours de l'automne 2006.

AU-476-10.3 Comité du statut du corps professoral AU-476-10.3

Le *vice-provost* et vice-recteur-Planification, se faisant le porte-parole du Comité du statut du corps professoral, indique que le Comité ne s'est pas réuni au cours des derniers mois. Des nominations doivent être complétées à ce Comité, dont la nomination d'un président.

M. Luc Granger s'informe de l'état d'avancement du dossier relatif au nouveau statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle.

La *provost* et vice-rectrice-Affaires académiques rappelle que le Comité a complété son rapport sur ce nouveau statut, rapport qui a été adopté par l'Assemblée universitaire. Le suivi en cours est lié à la reconnaissance syndicale du nouveau statut, en termes d'accréditation. Elle signale la volonté de la direction de faire avancer ce dossier.

M. Serge Larochelle mentionne qu'aucune discussion n'a été tenue sur ce sujet depuis l'arrivée de la nouvelle équipe de direction de l'Université. La *provost* reçoit l'invitation du syndicat à poursuivre ces travaux, et y donnera suite.

AU-476-10.4 Comité consultatif sur les achats et placements AU-476-10.4
socialement responsables

Le président du Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables, M. Jean McNeil indique que, depuis son dernier rapport à la réunion de l'Assemblée tenue le 12 décembre 2005, le Comité a tenu trois réunions. Le comité donne maintenant la priorité à la mise en oeuvre des deux volets généraux de son mandat, soit : 1) réfléchir aux valeurs de la communauté universitaire et proposer des critères d'évaluation en matière de responsabilité sociale, et 2) faire la promotion des achats et placements socialement responsables tant à l'interne qu'à l'externe. À ces fins, le Comité souhaite avoir accès à des sources d'informations et d'expertises spécialisées, et il a soumis à la direction de l'Université un projet d'entente de services avec une entreprise montréalaise. Par ailleurs, le Comité souhaite se familiariser avec les initiatives de la communauté universitaire, notamment celles des étudiants. Ainsi, lors de sa dernière réunion, il a rencontré la responsable du comité participatif de la FAÉCUM pour la Surveillance de la consommation responsable universitaire et des transactions éthiques (SCRUTÉ) ainsi que celle de l'organisme *Trans'Actions étudiantes responsables*, membre de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère, afin d'explorer les possibilités de collaboration.

AU-476-10.5 Comité de révision du Règlement sur les conflits d'intérêts AU-476-10.5

L'Assemblée reçoit le président du Comité de révision du Règlement sur les conflits d'intérêts, M. Elvio Buono. Celui-ci rappelle que le Comité avait remis un rapport

préliminaire lors de la réunion de l'Assemblée tenue le 12 décembre dernier. En regard de l'échéancier qu'il s'était fixé, le Comité a commencé son processus de consultation, entre autres auprès des organismes gouvernementaux concernés, de la Faculté de médecine, et des vice-doyens à la recherche. Des rencontres sont également prévues avec des représentants syndicaux au cours des prochaines semaines. Le Comité prévoit déposer son rapport à l'Assemblée au cours de l'automne 2006.

L'étude du point 10 étant complétée, le président des délibérations remercie les présidents et porte-parole des comités pour leur présentation.

AU-476-11 CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2006-2007 AU-476-11
A-21/476^e/573

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2006-2007, conformément au document A-21/476^e/573.

AU-476-12 CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2005-2006 AU-476-12
Recommandation du Comité de l'ordre du jour relativement à l'annulation
de la séance extraordinaire prévue le 8 mai

A-21/476^e/574

La secrétaire générale présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour, consignée au document A-21/476^e/574, précisant les raisons de la proposition d'annuler la séance extraordinaire qui avait été inscrite au calendrier le 8 mai 2006.

Considérant le programme de travail prévu d'ici la fin des réunions de l'Assemblée pour l'année 2005-2006,

Considérant que la réunion prévue au calendrier le 5 juin a été devancée au 29 mai,

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité de l'ordre du jour,

l'Assemblée universitaire annule la séance extraordinaire qui avait été prévue le 8 mai 2006 au calendrier de ses séances, conformément au document A-21/476^e/574.

AU-476-13 PROCHAINE SÉANCE AU-476-13

L'Assemblée ayant convenu d'annuler la séance extraordinaire prévue le 8 mai, la prochaine séance aura lieu le 29 mai 2006, à 14 heures.

AU-476-14 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-476-14

Sur proposition dûment faite et appuyée, la séance est levée à 12 heures 45.

Adopté le 29 mai 2006, délibération AU-477-2

Le président,

La secrétaire,

Luc Vinet

Francine Verrier